

\* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

# 7020005511

Version: 3 / BE

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial**

ProCare Tex 10 A

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/mélange**

Détergents

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Adresse/Fournisseur**

Miele & Cie. KG  
Carl-Miele-Str. 29  
33332 Gütersloh  
No. de téléphone +49 5241 89 0  
No. Fax +49 5241 89 2090  
Web: www.miele-professional.com

**Adresse/fabricant**

BÜFA Cleaning GmbH & Co. KG  
August-Hanken-Str. 30  
26125 Oldenburg  
No. de téléphone +49 441 9317 0  
No. Fax +49 441 9317 100  
Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108  
téléphone  
E-Mail sds-cleaning@buefa.de

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centre Antipoisons Belge: 070 245 245

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Skin Corr. 1A H314  
Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

\* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

# 7020005511

Version: 3 / BE

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

Danger

**Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P280.2 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient hydroxyde de sodium soude caustique; Hydroxyde de potassium; D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 alkyl glycosides; D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

**2.3. Autres dangers**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

**hydroxyde de sodium soude caustique**

No. CAS	1310-73-2
No. EINECS	215-185-5
Numéro d'enregistrement	01-2119457892-27-XXXX
Concentration	>= 10 < 25 %
Skin Corr. 1A	H314
Met. Corr. 1	H290

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 0,5 < 2 %
Skin Corr. 1A	H314	>= 5 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 2 < 5 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 0,5 < 2 %

**Hydroxyde de potassium**

No. CAS	1310-58-3
No. EINECS	215-181-3
Numéro d'enregistrement	01-2119487136-33-XXXX
Concentration	>= 5 < 10 %
Acute Tox. 4	H302
Skin Corr. 1A	H314

\* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

# 7020005511

Version: 3 / BE

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

Met. Corr. 1

H290

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 0,5 < 2 %
Skin Corr. 1A	H314	>= 5 %
Skin Corr. 1B	H314	>= 2 < 5 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 0,5 < 2 %
ATE orale	333	mg/kg

**D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides**

No. CAS 68515-73-1

No. EINECS 500-220-1

Numéro 01-2119488530-36-XXXX

d'enregistrement

Concentration &gt;= 3 &lt; 10 %

Eye Dam. 1 H318

**D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16 alkyl glycosides**

No. CAS 110615-47-9

No. EINECS 600-975-8

Numéro 01-2119489418-23-XXXX

d'enregistrement

Concentration &gt;= 3 &lt; 10 %

Eye Dam. 1 H318

Skin Irrit. 2 H315

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Dam. 1	H318	>= 12 %
Skin Irrit. 2	H315	>= 30 %

**D-pentose, oligomeric, C5 alkyl glycosides**

No. CAS 1235390-87-0

No. EINECS 444-850-4

Numéro 01-0000018776-57-XXXX

d'enregistrement

Concentration &gt;= 1 &lt; 10 %

Eye Irrit. 2 H319

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

**En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

**En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

\* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

# 7020005511

Version: 3 / BE

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

Pas d'information disponible

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'information disponible

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Dans le cas d'un incendie environnant, montée de la pression et risque d'éclatement possibles.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Refroidir à l'eau les conteneurs menacés.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Prévoir un sol résistant aux lessives alcalines.

Conserver le produit dans des récipients fermés.

Ne pas stocker en commun avec: Acides, Aluminium

Conserver le récipient bien fermé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

\* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

# 7020005511

Version: 3 / BE

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

**Valeurs limites d'exposition****hydroxyde de sodium soude caustique**

Liste	Arrêté royal...
Valeur	2 mg/m <sup>3</sup>

**Hydroxyde de potassium**

Liste	Arrêté royal...
Valeur limite à courte terme	2 mg/m <sup>3</sup>

Limitation maximale; Résorption de l'épiderme / sensibilisateur; Groupe du risque pendant la grossesse: Etablie le: 03-2002; Remarque: M

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Equipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions. S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

**Protection respiratoire - Note**

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. En cas de brève exposition, appareil filtrant avec filtre B

**Protection des mains**

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié	nitrile
Épaisseur du gant	>= 0,7 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

**Protection des yeux**

Lunettes assurant une protection complète des yeux

**Protection du corps**

Vêtement de protection résistant aux bases

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État de la matière</b>	liquide
<b>Couleur</b>	jaunâtre
<b>Odeur</b>	odeur spécifique au produit
<b>Point de fusion</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point d'ébullition</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Inflammabilité</b>	
évaluation	non déterminé
<b>Limites des explosibilité</b>	

\* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

# 7020005511

Version: 3 / BE

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

Remarque	non déterminé		
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	>	100	°C
<b>Température d'inflammabilité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Décomposition thermique</b>			
Remarque	Non pertinent		
<b>valeur pH</b>			
Valeur	env.	12,6	
Concentration/H <sub>2</sub> O		1	%
<b>Viscosité</b>			
Valeur		14	s
température		20	°C
méthode	DIN 53211 4 mm		
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	non déterminé		
<b>coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)</b>			
Remarque	Non pertinent		
<b>Pression de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité</b>			
Valeur	env.	1,17	kg/l
<b>Densité de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Caractéristiques des particules</b>			
Remarque	non pertinent (liquide)		

## 9.2. Autres informations

### La limite de l'odeur

Remarque N'est disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Corrode l'aluminium.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction fortement exothermique avec les acides.

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

### Décomposition thermique

Remarque Non pertinent

### 10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides. Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

\* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

# 7020005511

Version: 3 / BE

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	6.660	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**

##### **Hydroxyde de potassium**

Substance de référence	hydroxyde de potassium ...%	
ATE	333	mg/kg

#### **Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité aiguë par inhalation**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Corrosion/irritation cutanée**

évaluation	Corrosif
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

#### **lésions oculaires graves/irritation oculaire**

évaluation	Corrosif
------------	----------

Les critères de classification sont remplis.

#### **sensibilisation**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Sensibilisation (Composants)**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Mutagénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**

##### **Exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

\* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

# 7020005511

Version: 3 / BE

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

### Toxicité pour les poissons

#### hydroxyde de sodium soude caustique

Substance de référence	hydroxyde de sodium soude caustique		
CL 50	35	à	189 mg/l
Durée d'exposition	96	h	

#### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Substance de référence	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides		
Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)		
CL 50	1,8		mg/l
Durée d'exposition	28	d	

### Toxicité pour les daphnies

#### hydroxyde de sodium soude caustique

Substance de référence	hydroxyde de sodium soude caustique		
Espèces	Ceriodaphnia spec		
CE50	40,4		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

#### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Substance de référence	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides		
Espèces	Daphnia magna		
CE50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

### Toxicité pour les algues

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### Toxicité pour les bactéries

#### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Substance de référence	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides		
Espèces	Pseudomonas putida		
CE50	> 560		mg/l
Durée d'exposition	6	h	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

### Biodégradabilité

#### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Substance de référence	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides		
Valeur	> 99,4		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable (critères OCDE)		

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow)

Remarque Non pertinent

## 12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.



---

\* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

# 7020005511

Version: 3 / BE

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

---

## **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

### **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB.

## **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## **12.7. Autres effets néfastes**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

### **Comportement dans les stations de traitement des eaux usées**

Le produit est une lessive alcaline. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### **Emballages contaminés**

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

\* ProCare Tex 10 A



Date de révision: 07.06.2023

# 7020005511

Version: 3 / BE

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee
14.1. Numéro ONU	3266	3266
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium, Hydroxyde de potassium)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hydroxide, Potassium hydroxide)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8
14.4. Groupe d'emballage	II	II
Carte pour désignation du danger		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-
Quantité limitée	1 l	1 l
Les catégories de transport	2	
Code de restrictions en tunnels	E	
No. de danger	80	
EmS		F-A, S-B

### Information pour tous les modes de transport

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

### Autres informations

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

15 % ou plus, mais moins de 30 %:

agents de surface non ioniques

moins de 5 %:

polycarboxylates

\* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

# 7020005511

Version: 3 / BE

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

**Autres ingrédients**

azurants optiques

**COV**

COV (CE) 0 %

**Autres informations**

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Skin Corr. 1A	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul

**mentions de danger H-de la rubrique 2/3**

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**catégories de danger CLP de la rubrique 2/3**

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

**abréviations**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
GGVSee: Gefahrgutverordnung See  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
CAS: Chemical Abstracts Service  
EAK: Europäischer Abfallkatalog  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
VOC: Volatile Organic Compound  
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung  
TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft  
INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients  
n.a.g.: nicht anders genannt  
MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration  
AGW: Arbeitsplatzgrenzwert  
BGW: Biologischer Grenzwert  
TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe  
OEL: Occupational exposure limit  
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt  
WEL: Workplace exposure limit  
MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)  
MEL: Maximum exposure limits

---

\* ProCare Tex 10 A

Date de révision: 07.06.2023

# 7020005511

Version: 3 / BE

Master No. MA-212

Date d'impression 07.06.2023

---

NOEL: No observable effect level

NOEC: No observable effect concentration

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

LLC: Lowest lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

DNEL: Derived no effect level

DMEL: Derived minimal effect level

PNEC: Predicted no effect concentration

PEC: Predicted environmental concentration

GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals

REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

UN: United Nations

EG: Europäische Gemeinschaft

EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft

EU: European Union

HSNO: Hazardous Substances and New Organisms Act (New Zealand)

ATE: Acute Toxicity Estimate

STOT: Specific Target Organ Toxicity

**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.